

# RÉFÉRENDUM ACCORD QVCT\*

## C'est toujours NON pour LA CGT !

Les négociations **Qualité de Vie et Conditions de Travail\*** engagées au niveau du Groupe Orange en France se sont terminées en avril 2026 après plus de 20 séances de négociations.

Seule la CFDT, organisation syndicale représentative minoritaire, a signé cet accord qui n'a pas recueilli les 50% nécessaires pour sa mise en œuvre, et demande sa validation auprès des salariés par référendum.

Du 7 juillet à 14h00 au 9 juillet à 14h00, vous allez pouvoir répondre à la question « approuvez-vous le contenu de l'accord portant sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail des salariés du Groupe Orange en France », en votant :

Oui, Non ou Blanc

### Pourquoi la CGT n'a pas signé l'accord QVCT du Groupe Orange :

- **Aucuns moyens réels** d'évaluation et de régulation de la charge de travail
- **Aucunes avancées significatives** sur les plages de températures acceptables pour travailler
- **Aucune garantie** pour les salariés (emplois, conditions de travail) face au déploiement de l'Intelligence Artificielle
- **Aucune transparence** sur le traitement des signalements de harcèlement
- **Aucuns indicateurs sérieux** pour le suivi de la Qualité de Vie et les Conditions de Travail

**Si le résultat du référendum est négatif (Oui < 50% des suffrages exprimés), les négociations QVCT seront considérées comme n'ayant pas eu lieu...**

**La CGT demanderait dès lors l'ouverture d'une nouvelle négociation QVCT**

**Agissons et faisons-nous entendre pour une réelle qualité de vie au travail !**

👉 La prise en compte des thématiques des conditions de travail, du contenu du travail et de l'organisation du travail, non diluées dans les autres thématiques

👉 Égalité au travail  
Réduire les inégalités liées au genre, à l'âge, aux statuts

👉 l'internalisation dans le Groupe de toutes les activités du Service de Prévention et de Santé au Travail, et la garantie qu'Orange travaille au renouvellement de son agrément

👉 la prise en compte des 35 préconisations du Comité National de Prévention du Stress (CNPS) faisant suite à l'enquête triennale SECAFI, issues de la parole des salariés